



## L'Ukraine liquide la diversité linguistique

Par [Karine Bechet-Golovko](#)

Mondialisation.ca, 14 octobre 2017

[Russie Politics](#) 12 octobre 2017

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#)

Analyses: [Ukraine](#)

L'Ukraine a adopté sa réforme de l'éducation, qui conduit à la fin de sa richesse linguistique et donc culturelle. Ce qui a mis très en colère ses voisins russe, polonais, hongrois et roumain, dont les populations largement présentes dans le pays ne pourront plus apprendre leur langue natale. Les institutions européennes mises au pied du mur, sont dans un impasse : condamner la violation des principes européens par l'Ukraine revient à défendre les minorités russophones ...

La nouvelle réforme de l'enseignement en Ukraine touche de nombreux domaines, notamment l'aspect linguistique. Rappelons que l'Ukraine, sur le modèle des pays multiethniques comme la Suisse ou la Belgique, préservait et garantissait le droit des ethnies importantes, notamment russes, hongroises, roumaines et polonaises, à donner à leur enfant un enseignement scolaire dans leur langue maternelle.

La diversité linguistique prend brutalement fin avec la nouvelle loi sur l'éducation. A partir de 2018, la diversité des langues ne sera maintenue que dans les écoles primaires, ensuite toutes les matières seront enseignées uniquement en ukrainien. A partir de 2020, l'intégralité de l'enseignement dans toutes les classes se fera en ukrainien.

De fortes [réactions](#) ont eu lieu dans les pays voisins, allant de la condamnation diplomatique à l'annulation de visite officielle. Les institutions européennes, pourtant si pro-ukrainiennes, se trouvent dans une situation délicate. Alors que l'accord d'association avec l'Ukraine vient d'entrer en vigueur le 1er septembre, l'Ukraine viole délibérément la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. La [Hongrie](#) peut demander la révision de cet accord :

« *Nous ne pouvons pas le permettre, le gouvernement hongrois prendra la position la plus ferme sur cette question. Il est inacceptable que l'UE ferme ses écoles au XXIème siècle, uniquement parce qu'on y enseigne en langues minoritaires* »

[L'Assemblée](#) parlementaire du Conseil de l'Europe, organe à la pointe de la russophobie condamne la loi ukrainienne :

*Des « accords plus consensuels » auraient dû tenir compte de trois principes : la légitimité pour un État de faire la promotion de l'apprentissage de la langue officielle, la prise en parallèle de mesures visant à protéger et à promouvoir les langues des minorités nationales, et le principe de la non-discrimination.*

*Selon les parlementaires, au regard de ces principes, « la nouvelle législation ne semble pas trouver un équilibre approprié entre la langue officielle et les langues des minorités nationales ». En particulier, la nouvelle loi entraîne une réduction trop forte des droits jusque-là reconnus aux « minorités nationales » pour ce qui est de l'instruction dans leur propre langue.*

Mais l'APCE estime qu'il est encore trop tôt pour prendre position ... N'allons pas trop loin quand même. Il s'agit essentiellement des minorités russes ... donc presque des intérêts de la Russie. C'est un bémol fondamental. Finalement, la Commission de Venise va devoir réécrire le texte ... le Président ukrainien ayant promis de ne pas signer la loi avant l'avis de la Commission de Venise, qui est déjà critique face au texte.

Le bon vieux temps de colonies revient à grands pas. La culture juridico-politique des dirigeants pro-Maïdan est très éloignée de ce que l'on peut attendre d'un pays européen. Si le projet-Ukraine est toujours d'actualité pour les structures européennes, elles devront faire le travail à la place des instances internes, plus douées pour marcher au flambeau que pour réformer le pays.

Karine Bechet-Golovko

La source originale de cet article est [Russie Politics](#)  
Copyright © [Karine Bechet-Golovko](#), [Russie Politics](#), 2017

---

Articles Par : [Karine Bechet-Golovko](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)